

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE  
RELEVÉ DE CONCLUSIONS  
DE LA SEANCE DU 12 MARS 2025 A 14 H  
Salle du Conseil – Site du Bois Renoult**

**Etaient présents :**

- Monsieur R. BALZER, représentant des résidents Bois Renoult
- Madame J. BERTHET, représentante des résidents Saint Louis
- Monsieur A. CHAPDELAIN, représentant des familles Bois Renoult, Président
- Madame S. DE BARROS, membre élu par le personnel
- Monsieur G. FOURNIER, représentant des usagers
- Monsieur N. CHHENG, directeur référent
- Madame S. COMUCE, cadre de santé Saint Louis
- Madame L. ZIEGLER, cadre de santé Bois Renoult
- Madame C. RODRIGUES REIS, responsable services économiques
- Madame V. BEILLARD, animatrice Saint Louis
- Madame V. GERARD, animatrice Bois Renoult
- Madame P. KABENGELE, animatrice Bois Renoult
- Madame S. GENEVEE, référente administrative EHPAD

**Absents excusés :**

- Madame G. DEPUYDT, représentante des résidents Saint Louis
- Madame N. MORILLE, représentante des résidents Bois Renoult
- Madame P. HATTON, représentante des familles Bois Renoult, Vice présidente
- Madame C. CUCCHINI, représentante des familles Saint Louis
- Madame A. DEBERNARD, directrice de la qualité, des services aux patients et des parcours du Centre Hospitalier de la Mauldre et des établissements de la direction commune
- Monsieur le Dr K. SEKOUR, médecin EHPAD Saint Louis
- Madame S. BARTHELEMY, cadre supérieur de santé
- Madame F. MONTEMONT, cadre de santé Saint Louis
- Madame F. GIRAULT, diététicienne
- Madame S. BELGHANEM, gestionnaire qualité et gestion des risques
- Madame A. THINNES, animatrice Saint Louis

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

M. CHHENG ouvre la séance.

Il précise que Madame DEBERNARD, directrice qualité, devait être présente mais a été retenue sur Versailles. Elle s'en excuse.

Monsieur FOURNIER se présente à l'assemblée. Il est représentant des usagers et fait parti de France Alzheimer. Il assiste depuis peu au Conseil de Surveillance.

Les points inscrits à l'ordre du jour n'ont pas été traités dans le même ordre.

## **I – Approbation du relevé de conclusions de la séance du 13 Décembre 2024**

Le relevé de conclusions de la séance du 13 Décembre 2024 a été transmis aux membres avec la convocation.

Aucune remarque n'étant apportée, il est approuvé à l'unanimité.

## **II – Calendrier des réunions du CVS (jour autre que le mercredi) – Point N° 8 à l'ordre du jour**

Les dates transmises lors du précédent CVS avaient été arrêtées par la direction générale. L'idée était que les CVS puissent se tenir la même semaine que les autres instances (Commission Médicale d'Etablissement par exemple) du Centre Hospitalier de la Mauldre et que les membres de l'équipe de direction commune puissent participer à toutes ces instances.

Les représentants des familles demandent qu'un autre jour que le mercredi soit retenu.

Par ailleurs, un représentant des résidents organise des conférences les mercredis après-midi sur le site du Bois Renoult et souhaite également qu'un autre jour soit arrêté.

Mme DEBERNARD a fait parvenir un mail à M. CHHENG pour trouver une solution en interne pour le mois de Juin (si encore possible de modifier) ou au plus tard pour la réunion d'Octobre.

Mme RODRIGUES REIS, demande que la date retenue ne tombe pas en même temps que la Commission de restauration.

## **III – Présentation du plan d'actions à mettre en œuvre suite à l'inspection ARS/Département du mois de Juillet 2024 – Point N° 2 à l'ordre du jour**

Une inspection inopinée conjointe ARS/Département a eu lieu sur le site de Jouars-Pontchartrain au mois de Juillet.

L'établissement a été destinataire du rapport et a répondu en Janvier dernier pour apporter des éléments complémentaires (phase contradictoire).

Une trentaine d'écarts ont été constatés dont 3 injonctions, 11 prescriptions et 2 recommandations.

Les principaux points relevés portent sur :

- La séparation des tâches aide-soignante/agent des services hospitaliers (effet immédiat). Une temporalité en Septembre 2025 a été sollicité par l'établissement car nécessite un gros travail en amont. 106 postes d'aides-soignants, cumulés pour les 2 sites. Formations ou VAE d'ASH vers AS. Délégation de l'administration des médicaments aux AS.
- La diffusion de la culture qualité dans l'établissement et le traitement des fiches d'évènements indésirables associés aux soins.
- Finaliser l'écriture d'un projet d'établissement pour les 5 ans à venir en associant les personnels, les représentants des familles et des usagers

L'établissement a été le premier dans le département à avoir une inspection inopinée sur place, suite à la mise en œuvre d'un plan national d'inspection et de contrôle des EHPAD.

#### **IV – Représentation des familles pour le projet d'établissement – Point N° 7 à l'ordre du jour**

Trois groupes de travail ont été mis en place :

- Groupe « Ressources humaines – attractivité et fidélisation »
- Groupe « Qualité des soins »
- Groupe « Projet médico-soignant, offre de soins, et positionnement sur le territoire ».

M. CHAPDELAINE en qualité de représentants des familles et M. FOURNIER en tant que représentant des usagers participent aux réunions du groupe de travail « Qualité des soins ».

Une première réunion a été organisée la semaine dernière.

#### **V – Présentation des formations sur la culture qualité – Point N° 3 à l'ordre du jour**

Des formations sur la politique qualité ont déjà été dispensées et d'autres sont planifiées pour :

- Remédier à la méconnaissance du processus de déclaration des événements indésirables.
- Valoriser la fiche d'évènement indésirable afin d'améliorer la prise en charge et améliorer l'usage de l'outil.
- Augmenter le nombre de déclarations d'évènements indésirables.
- Mettre en place un plan d'actions et des mesures correctives et ainsi avancer sur la culture qualité.

Une formation pour le personnel est dispensée ce jour par le Docteur RAYNAL « sensibilisation à l'évènement indésirable ».

#### **VI – « Vélo cargo » : point sur l'avancement du projet – Point N° 4 à l'ordre du jour**

M. CHHENG informe l'assemblée que le projet évoqué lors du CVS du 13 Décembre 2024 a été retenu et qu'une subvention partielle de 5.000 euros a été octroyée par la Fondation des Hôpitaux de Paris.

La commande a été lancée. Délai de livraison : environ 2 mois.

Pour rappel, il s'agit d'un vélo-cargo à assistance électrique (un conducteur et banquette pour 2 passagers).

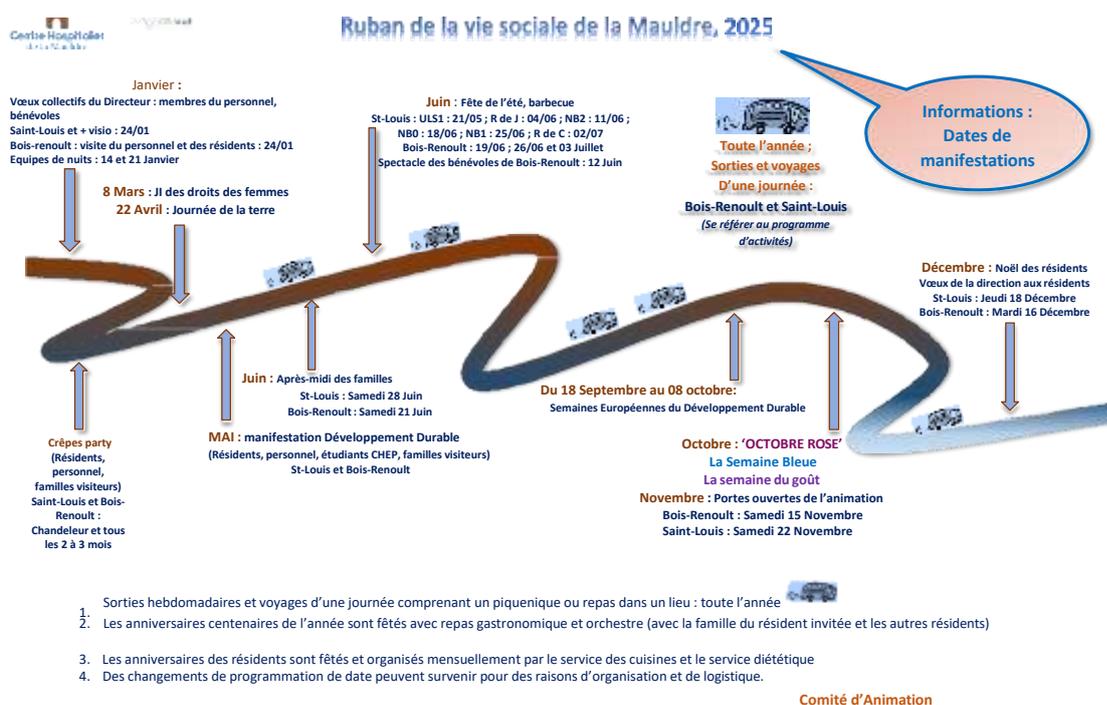
Il faudra prévoir une formation à l'utilisation de ce vélo-cargo et un lieu de stockage.

#### **VII – Présentation du « ruban de la vie sociale 2025 » - Point N° 5 à l'ordre du jour**

2 exemplaires de ce document circulent dans la salle. Le document est présenté sous 3 formes (une globale reprenant les dates pour les 2 sites et une autre par site pour plus de visibilité).

Les grands événements de partage avec les familles sont ainsi connus de tous : après-midi des familles en Juin, barbecues en juin, portes ouvertes de l'animation en Novembre, Noël...

Les dates sont en cours de validation par le GHT. Dès que celles-ci seront arrêtées, le document sera mis sur le site internet et affiché dans les services.



## VIII – Tarif chambre simple appliqué aux résidents qui occupent seule une chambre double (concerne uniquement le site Saint Louis et les nouveaux entrants) – Point N° 6 à l'ordre du jour

Situation des chambres doubles :

- Site Bois Renoult 9 chambres
- Site Saint Louis 17 chambres (3 au AB0, 1 au AB1, 13 au RDJ)

Les chambres doubles dans l'ancien bâtiment du site Saint Louis ne permettent plus d'accueillir dans des conditions satisfaisantes 2 résidents.

Il a été acté lors du COPIL EHPAD de Février dernier de les transformer en chambre seule et ainsi d'appliquer pour les nouveaux entrants le tarif « chambre seule » (la différence tarifaire est de 2 euros par jour).

Depuis 2022, l'établissement a obtenu une dérogation du Conseil Départemental (compte tenu de la situation financière) pour appliquer des tarifs différenciés pour les nouveaux entrants et les non bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Les tarifs appliqués par les établissements voisins sont communiqués à l'assemblée :

Etablissement	Tarif journalier
Clairefontaine (privé)	133 euros
Le Parc de Montfort (privé)	130,50 euros
La Cerisaie Poigny la Forêt (privé)	123 euros
Maule La Mésangerie	99,51 euros
La Verrière MGEN	97 euros
Ablis (public)	86 euros
Rambouillet Georges Rosset	84 euros
La Queue lez Yvelines La Maréchalerie	80 euros
<b>CH Mauldre – Site Bois Renoult (public)</b>	<b>79,75 euros</b>
Plaisir (public)	75 euros
<b>CH Mauldre – Site Saint Louis (public)</b>	<b>72,01 euros</b>
Rambouillet Les Patios d'Angennes (public)	71,76 euros

Pour le moment les tarifs 2025 ne sont pas connus.

## **IX – Questions diverses**

### Ménage et feuille de traçabilité :

Mme RODRIGUES REIS précise que les feuilles de traçabilité du ménage ont été remises en place récemment. Cette feuille est fixée derrière la porte d'entrée de la chambre et permet de tracer les dates de passage et l'identité de l'agent qui a réalisé l'entretien de la chambre.

Compte tenu de l'effectif et des tâches à accomplir, il n'est pas possible de réaliser le ménage de toutes les chambres tous les jours. Celui-ci est réalisé hebdomadairement. Toutefois, si l'agent du bionettoyage constate qu'une chambre nécessite un passage supplémentaire, il est réalisé.

### Réapprovisionnement en papier de toilette :

Le contrôle des distributeurs doit être réalisé au moment de l'entretien du cabinet de toilette.

### Mise à disposition de culottes avec protections intégrées :

Demander plus de précisions sur le modèle concerné pour répondre à cette question.

### Affichages :

L'affichage des menus dans les salles à manger est toujours d'actualité. Un travail sur les allergènes est en cours.

Le planning des activités est affiché dans chaque service, dans le hall et à disposition sur le site internet.

Les goûters d'anniversaire mensuels sont également affichés dans chaque service.

### Hygiène (fréquence douche et shampoing) :

Pour rappel dans les chambres du Bois Renoult et du Nouveau Bâtiment sur le site Saint Louis, une douche est présente dans toutes les chambres. Ce qui n'est pas le cas pour l'Ancien Bâtiment du Site Saint Louis (salles de bains communes).

Institutionnellement il est programmé une douche par semaine par résident.

Toutefois, il arrive que le résident refuse la douche ou que l'équipe soit confrontée à une toilette complexe qui va à l'encontre de leurs valeurs.

Pour faire face à cette situation :

- Le consentement du résident est recherché (la toilette ou la douche peut être reportée à un autre moment de la journée ou un autre jour) ;
- Adapter le soin « toilette-douche » ;
- L'appui de la psychologue peut être demandé ;
- Formation PADI PALLI (Fondation Jeanne Garnier – formation théorique et compagnonnage sur site) « la toilette autrement » avec des référents par service qui peuvent être sollicités ;
- Le sujet peut être abordé lors de la rédaction des projets d'accompagnement personnalisés ;
- Faire remonter les problématiques en groupe « qualité des soins » ;
- Mise en place d'un tableau précisant pour chaque résident (douche, toilette complète, toilette intime) pour personnaliser la toilette.
- Informer les familles concernées.

### Communication (retour de vacances d'un résident non communiqué à l'équipe) :

Avant toute absence, la famille doit communiquer au service les jours et horaires de départ et de retour.

Lors du retour du résident, la famille doit s'adresser au personnel présent pour faire le lien.

Si pas de soignant trouvé dans le service, il faut s'adresser à l'accueil qui appellera un soignant ou l'infirmière sur un DECT.

Mme ZIEGLER informe l'assemblée que des temps de transmissions sont remis en place avec les médecins, cadres de santé, infirmiers et bientôt les aides-soignants.

Repas :

- Pain cassé non coupé au couteau : Rappel des règles d'hygiène : la découpe du pain doit se faire dans l'office.
- Asperges servies peu assaisonnées et pleines d'eau.
- Plat indigeste le soir ou pas assez cuit (quiche lorraine, cordon bleu).

Les points relatifs aux repas seront revus lors de la prochaine commission de restauration.

Problème de moteur de store à remplacer dans une salle à manger sur le site Saint Louis : demande d'intervention des services techniques déjà faite et commande en cours.

La séance est levée à 16 h 15.

Le Président du Conseil de la Vie Sociale  
A. CHAPDELAINÉ